

**EURL TC INVEST HOLDING
52 RUE DE L'HOTEL DE VILLE
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat de Synthèse

SIRET: 88975511200014

NAF: 6420Z

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	907	153	754	
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	32 944	240	32 704	32 644
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	33 851	393	33 458	32 644
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	144 000		144 000	220 226
Fournisseurs débiteurs				1 522
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 844		1 844	939
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				1 987
Autres créances	261 161	45 680	215 481	194 814
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				90 000
Disponibilités	2 716		2 716	2 510
TOTAL ACTIF CIRCULANT	409 721	45 680	364 041	511 998
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	443 572	46 073	397 499	544 642

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Report à nouveau	42 848	23 187
Résultat de l'exercice	9 201	19 661
TOTAL CAPITAUX PROPRES	62 048	52 848
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	108 769	453 158
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	169 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 343	1 933
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	54 339	36 704
Dettes fiscales et sociales	54 339	36 704
TOTAL DETTES	335 450	491 794
TOTAL PASSIF	397 499	544 642

Compte de Résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	120 000	100,00	116 058	100,00	3 942	3,40
Autres produits	26 160	21,80	1		26 160	NS
Total	146 160	121,80	116 059	100,00	30 102	25,94
CONSOMMATION M/SES & M						
Autres achats & charges externes	30 337	25,28	9 909	8,54	20 427	206,14
Total	30 337	25,28	9 909	8,54	20 427	206,14
MARGE SUR M/SES & MAT	115 824	96,52	106 149	91,46	9 674	9,11
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	544	0,45			544	
Salaires et Traitements	50 233	41,86	27 477	23,68	22 756	82,82
Charges sociales	596	0,50			596	
Amortissements et provisions	29 753	24,79	42 240	36,40	-12 487	-29,56
Autres charges	3				3	
Total	81 129	67,61	69 717	60,07	11 412	16,37
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 695	28,91	36 432	31,39	-1 737	-4,77
Produits financiers	7 966	6,64			7 966	
Charges financières	5 436	4,53	13 275	11,44	-7 839	-59,05
Résultat financier	2 530	2,11	-13 275	-11,44	15 804	-119,06
RESULTAT COURANT	37 225	31,02	23 158	19,95	14 067	60,74
Charges exceptionnelles	26 400	22,00	28	0,02	26 372	NS
Résultat exceptionnel	-26 400	-22,00	-28	-0,02	-26 372	NS
Impôts sur les bénéfices	1 624	1,35	3 469	2,99	-1 845	-53,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 201	7,67	19 661	16,94	-10 460	-53,20

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL TC INVEST HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 397 499 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 201 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	144 000
Total	144 000

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	1 600
Associés – intérêts courus	19 010
Total	20 610

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	120 000		120 000
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	120 000		120 000

TC INVEST HOLDING

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 €
Siège social : 41 chemin de la Floriaz
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
889 755 112 RCS D'ANNECY

(Ci-après la « **Société** »)

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 2 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le deux août à 10 heures,

L'Associé unique de la Société, Théophile COUTTET, s'est réuni au siège social de la Société.

Monsieur Théophile COUTTET préside la séance.

Puis, le Président de séance déclare que tous les documents et renseignements dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été communiqués à l'Associé unique dans les délais prévus par ces dispositions.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la Société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la Société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un Bénéfice de 9.201 euros ; il est décidé d'affecter l'intégralité de ce montant au poste de "report à nouveau", soit un montant de 9.201 euros.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures, après rédaction et signature du présent procès-verbal par le Président de séance et par l'Associé unique.

Fait à Chamonix, le 2 août 2025.

L'ASSOCIÉ UNIQUE
THEOPHILE COUTTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Theophile', with a long horizontal stroke extending to the right.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE
THEOPHILE COUTTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Theophile', with a long horizontal stroke extending to the right.